



Délibération n° 03 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille seize, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Marie- Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAUT, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, M. Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Thierry QUILES, Rémi SIÉ.

Absents excusés : Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Absente non excusée : Mme Clara GIMENEZ.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation – Nocturnes de Pignan 2016 – Tarification des emplacements et des verres

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, délégué à l'animation, expose au Conseil Municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la quatrième année, des marchés nocturnes tous les lundis des mois de juillet et août (excepté le 15 août) dans le parc du château afin de permettre aux habitants de découvrir des produits du terroir tout au long de l'été.

Les participants au marché pourront acheter un verre (avec logo de Pignan et des partenaires financeurs) et déguster 3 types de vins.

Afin de permettre l'installation des exposants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements et des verres.

Ainsi, celle-ci serait fixée à :

Emplacements :

- 50€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les ambulants alimentaires sans repas
- 20€ les 2 mètres linéaires, avec électricité pour les vigneron sans repas
- 20€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les ambulants non alimentaires sans repas
- 5€ les 3 mètres linéaires sans électricité pour tous les exposants « puces » sans repas
- Gratuit pour les associations, commerçants et artisans de Pignan moyennant un chèque de caution de 50 €
- 100 € de caution pour prêt de matériels électriques.

Verres :

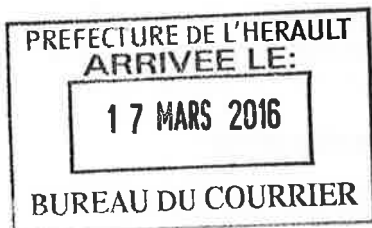
- 5 € pour un verre et trois dégustations (1,20 € sera restitué par dégustation à chaque vigneron)
- 1,50 € pour un verre seul sans dégustation
- Vente de tickets dégustation : 3 tickets pour 4 € et 8 tickets pour 10 € (1,20 € sera restitué par dégustation à chaque vigneron).

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animation le 23 février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs énoncés ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE.


Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 3 mars 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN